

Compte rendu de la séance du 22 octobre 2021

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Isabelle VERNAY
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Isabelle VERNAY, Henri BENIERE, Christine VEY, Benjamin PIGNARD, Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Bernard VILLEMAGNE
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> Franck DUMAS par Isabelle VERNAY, Marie MONTEIL par Christine VEY
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Stéphane DOBY

Ordre du jour:

- Convention de financement avec la région concernant la mise en accessibilité de l'arrêt d'autocars Sacré-Coeur
- Renouvellement convention de fourrière
- PLH (Plan Local de l'Habitat)
- Cartes cadeaux bénévole du site internet
- Ballotins de chocolats pour le Noël des anciens
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Convention de financement avec la région concernant la mise en accessibilité de l'arrêt d'autocars Sacré-Coeur (DE 2021 10 01)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (C.E.) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis et publié au JOUE le 24 décembre 2013,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées",

Vu l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant le public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées",

Vu la loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et ses décrets d'application,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de financements des aménagements d'accessibilité des arrêts routiers d'autocars interurbains proposée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention pour la mise en accessibilité de l'arrêt Le Bessat_Sacré Cœur prévoyant la participation financière de la région pour un montant estimatif de 20 952 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

PLH (Plan Local de l'Habitat)

Cette décision est reportée à l'unanimité au prochain conseil municipal prévu le 26 novembre 2021.

Renouvellement convention fourrière (DE 2021 10 02)

Vu l'article L 211-24 et suivants du Code Rural

Considérant l'obligation pour les communes de disposer d'une fourrière pour l'accueil des animaux trouvés, errants ou en état de divagation ;

Vu la convention de fourrière en date des 21 et 24 octobre 2021 entre la commune du BESSAT et la S.P.A. de LYON et du SUD-EST pour la prise en charge des chiens pour l'année 2021;

Considérant que la S.P.A. de LYON et du SUD-EST propose une nouvelle convention pour la période courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 avec prise en charge exceptionnelle de 15 chats par an sous le régime de la fourrière ;

Considérant que pour l'année 2023, nous souhaitons demander notre adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE), domicilié en mairie de Saint-Jeures, dans le but est d'être en cohésion avec les communes voisines de notre territoire ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la S.P.A. de LYON et du SUD-EST la possibilité de bénéficier à nouveau d'un convention d'un an courant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

APPROUVE cette nouvelle convention d'un an, au tarif de 0,60 € par an et par habitant étant précisé que ce montant forfaitaire annuel ne pourra en aucun cas être inférieur à la somme de 100 €.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Cartes cadeaux (DE 2021 10 03)

Le Conseil municipal,

Considérant que la Poste propose des produits de type « cartes-cadeaux » de valeur libre à utiliser chez différents partenaires,

Considérant qu'avec la carte PROS privilèges, la commune peut bénéficier d'un paiement différé avec une facturation en fin de mois,

DÉCIDE d'offrir pour les fêtes de fin d'année, à la personne bénévole qui gère le site internet de la commune et qui effectue les mises à jour, des cartes-cadeaux pour une valeur totale de 300 €.

AUTORISE le Maire à les distribuer.

Ballotins de chocolats pour le Noël des anciens (DE 2021 10 04)

Vu la délibération n° 2021-01-03 du 19 janvier 2021 décidant d'offrir des ballotins de chocolats aux anciens,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, le traditionnel repas des anciens n'avait pas pu avoir lieu en décembre 2020 et que par conséquent, il avait été décidé d'offrir un ballotin de chocolats à toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales. Pour cette année, il est proposé de reconduire cette action en lieu et place du repas des anciens.

Considérant que l'Association des parents d'élèves de l'école du Bessat organise une vente de chocolats en lien avec la chocolaterie Coulois à Saint-Etienne, il a été proposé de commander à nouveau les ballotins par le biais de cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'achat par le biais de l'APE de 63 ballotins de 200 g pour les personnes seules et de 42 ballotins de 500 g pour les couples.

AUTORISE Mme le Maire à mandater la somme totale du prix de ces ballotins au nom de l'Association des Parents d'élèves.

Compte-rendu des commissions municipales

Voirie - Bâtiments communaux - Espaces verts :

- Jardin Danthony :

- Une matinée citoyenne pour travailler dans le jardin est programmée le 13 novembre de 9h à 12h (reportée éventuellement au 20 novembre en cas de mauvais temps).
- Le parc du Pilat doit nous transmettre prochainement le cahier des charges pour une éventuelle consultation des entreprises. Ce cahier des charges sera une synthèse des idées émises lors de la réunion entre les élus et le PNR.
- Des devis ont été demandés à l'entreprise Juthier pour la location de bennes et d'un broyeur pour la commune.

- Chemin de la Travarie :

- Suite à un permis de construire chemin de la Travarie, ENEDIS envisage de mettre la ligne haute tension en souterrain de la scierie Abrial au Tremplin et à Sagne Gotey.
- Un administré nous a demandé si la commune envisageait de mettre la basse tension en souterrain chemin de la Travarie. Nous avons contacté le SIEL pour étudier ce projet..

Eau Assainissement :

- Lagune :

- Concernant les lentilles qui prolifèrent sur les lagunes, un élu fait remarquer que selon le cahier des charges de la lagune fait lors de sa mise en place, son objectif ne serait pas de dénitrifier.

Plusieurs solutions sont envisagées pour faire disparaître les lentilles :

- introduire des canards et des carpes
- planter des nénuphars
- les enlever avec une époussette ou un filet. Nous pouvons programmer cette opération au printemps prochain.
- Le bilan des moutons n'est pas satisfaisant. Il faudrait adapter l'an prochain la surface qui leur sera impartie à leur nombre.
- Il y a un peu de boue dans le 1^{er} bassin de la STEP. Une intervention doit être envisagée dans les prochaines années.
- Il faudrait faucher les roseaux et les benner ou les broyer sur place et les étendre.

Questions diverses :

- Une rencontre avec le SIEL a eu lieu en mairie pour faire le point sur le bilan énergétique dans le cadre de l'adhésion à la mission SAGE conclue avec le Département de la Loire (Service d'assistance à la gestion énergétique).

La séance est levée à 22 heures 05, prochain CM le vendredi 26 novembre 2021 à 20h00

Affiché le 29 octobre 2021

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire
Isabelle VERNAY

